



Procès-verbal de la 41e assemblée ordinaire des délégués de l'Association des communes du district du Lac du 30 octobre 2024

Lieu	Aula Chiètres
Ouverture	19h30
Fin partie statut.	20h30
Présidence	Christoph Wieland, préfet Président de l'Assemblée des délégués
Procès-verbal	Silvia Hyka, responsable administrative
Convocation	A toutes les communes membres ainsi que les invités par invitation personnel par courriel en date du 9 octobre 2024

Les communes présentes (selon liste de présence)

Courgevaux, Courtepin, Cressier, Fräschels, Greng, Gurmels, Chiètres, Kleinbösing, Meyriez, Misery-Courtion, Mont-Vully, Muntelier, Morat, Ried, Ulmiz

Les invités présents (selon liste de présence)

Les députées et députés (selon liste de présence)

La presse (selon liste de présence)

Excuses reçues pour l'assemblée des délégués:

Communes: Gurmels

Membres du comité: Petter Guy, Vize-Präsident; Wüstefeld Markus;

Invités conviés:

Castella Didier (Staatsrat), Bortoluzzi Flavio (Grossrat), Herren-Rutschi Rudolf (Grossrat), Rouiller Joanna (Vorstand Feuerwehr See), Mäder-Essig Ernst (ehm. Präsident VGSee), Deiss Joseph (ehm. Präsident VGSee), Leu-Lehmann Elisabeth (ehm. Präsidentin VGSee), Schafroth Michel, Gemeinderat Gurbrü, Amt für Wald und Natur, Brechbühl Christian, Sturny Guido (EDFR Bellechasse), Micheline Guerry-Berchier (ACF), David Fattebert (ACF)

1. Ouverture et accueil

Christoph Wieland, Président de l'assemblée des délégués, ouvre la partie statutaire de l'assemblée avec les propos suivants :

L'Association des communes remplit de nombreuses missions importantes pour le bien-être de la population et des communes du district du Lac, notamment en matière d'aménagement du territoire, de transports publics, de promotion touristique et économique et, depuis presque deux ans, de défense incendie et secours.

Il souligne que la prise en charge de cette nouvelle responsabilité continue de représenter un défi pour l'association. Les structures doivent être adaptées, les processus définis ou modifiés, ce qui, comme l'expérience le montre, est souvent difficile.

Cependant, le comité et tous les collaborateurs s'investissent avec un engagement total pour améliorer l'association chaque jour. Il les remercie chaleureusement pour leur travail, soulignant que cela demande beaucoup de temps et d'énergie, des efforts qui ne vont pas de soi dans le contexte actuel. Il met en avant que cette implication découle de leur croyance en un district du Lac fort.

Passant à la partie statutaire, Christoph Wieland rappelle que, conformément aux statuts de l'Association des communes du district du Lac, les invitations à l'assemblée des délégués doivent être envoyées 20 jours avant la réunion. Les documents doivent également être accessibles 10 jours à l'avance auprès de la Préfecture. Avec l'envoi de l'invitation le 9 octobre 2024, ces exigences ont été respectées.

Il informe que 36 des 40 délégués sont présents. La majorité absolue étant fixée à 19 voix, l'assemblée est donc en mesure de prendre des décisions valides.

Élection du scrutateur: M. Alexandre Ratzé, Misery-Courtion, avec remerciements.

Aucune question ni remarque n'est formulée par les délégués.

2. Procès-verbal de la 40e assemblée ordinaire des délégués du 23 mai 2024

Le procès-verbal a été transmis aux délégués avec l'invitation.
Aucune question ni remarque n'a été soulevée à ce sujet.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec des remerciements à son auteure.

3. Information sur la réorganisation des Pompiers Lac

Christoph Wieland souligne que le canton s'est fixé un objectif ambitieux avec la nouvelle Loi défense incendie et secours (LDIS), à savoir la création d'un bataillon par district.

Ce changement a entraîné d'importantes modifications organisationnelles, qui ont inévitablement suscité des questions, mais aussi des doutes et des résistances.

Il reconnaît que toutes les décisions n'ont pas été optimales. Le comité cherche donc à s'améliorer continuellement à la lumière des expériences acquises, en prenant en compte les préoccupations des acteurs de terrain. Il est essentiel de mettre en place des structures stables et fiables pour permettre aux sapeurs-pompiers d'assumer leur rôle crucial dans les meilleures conditions possibles, car leur travail est d'une importance capitale et indispensable.

À ce stade, il remercie tous les collaborateurs de l'association, et particulièrement ceux des Pompiers Lac.

Il présente ensuite brièvement aux délégués la réorganisation, notamment l'adaptation de l'organigramme des Pompiers Lac au modèle développé par l'ECAB.

Ce modèle prévoit un poste d'administrateur chargé de la gestion financière et administrative du bataillon. À cela s'ajoute le poste de commandant de bataillon, ainsi que deux chefs de secteur (formation et infrastructure/matériel).

Chez les Pompiers Lac, un troisième secteur, celui de l'organisation, avait été ajouté. Ce poste a désormais été supprimé. Les Pompiers Lac comptent également cinq sites d'intervention.

La nouvelle organisation a dû être mise en place relativement rapidement. Après deux ans de fonctionnement, il était opportun d'analyser la structure adoptée et de la modifier si nécessaire. C'est ce qui a été fait avec cette réorganisation.

L'objectif est de garantir une organisation défense incendie et secours aussi rapide, efficace et compétente que possible.

Christoph Wieland demande ensuite s'il y a des questions :

Pascal Aeby, Gurmels : Comment la protection de la population peut-elle être intégrée dans l'organigramme actuel à l'avenir ?

Réponse : Les compétences des communes sont progressivement transférées vers le canton. La mise en œuvre est prévue pour le 1er juillet 2025, avec une période de transition de deux ans. Cela laisse le temps de définir et de mettre en place une intégration adaptée.

4. Budget

Le budget a été transmis avec l'invitation, et le rapport de la Commission financière (CoFin) a été envoyé ultérieurement, le 25 octobre 2024.

Des questions ont été posées, notamment sur le fonds spécial de mutualisation de l'ECAB (entretien des véhicules et des infrastructures), sur les cotisations patronales plus élevées malgré une diminution des salaires, ainsi que sur l'état d'avancement de la révision du plan directeur régional (PDR).

Les délégués remercient le comité pour ses efforts en matière de contrôle des coûts, tout en soulignant qu'aucune réduction ne devrait être faite dans les domaines de la formation, du matériel, ou d'autres aspects qui pourraient compromettre l'efficacité des interventions et la sécurité du personnel.

Christoph Wieland donne la parole à la Commission des finances :

Pascal Aeby informe sur la séance du 23 octobre, à laquelle ont participé la Commission des finances, les présidents des comités de l'Association des communes et des Pompiers Lac, l'administration financière, la responsable administrative, ainsi que le commandant de bataillon Pompiers Lac.

Il revient sur certains points abordés dans le rapport de la CoFin, notamment les exigences concernant un système de contrôle interne (SCI) et un plan financier pluriannuel. Il mentionne également les groupes de travail sur le tourisme et l'économie, en précisant qu'il est attendu que le comité rende compte des résultats lors du bilan 2025.

La CoFin se félicite de la légère baisse de la contribution par habitant. Elle souligne cependant que le district du Lac se situe toujours au-dessus de la moyenne en ce qui concerne le coût par habitant. Ceci est cependant aussi dû au fait que le district est bien équipé en termes d'infrastructures pour les pompiers, grâce à des investissements réalisés avant d'autres districts, qui n'en seront dotés que dans les prochaines années.

Eddy Wernli présente ensuite les remarques de la CoFin en français.

La CoFin recommande d'adopter le budget et remercie toutes les parties prenantes pour la qualité de leur travail.

Aucune question ni remarque n'est formulée par les délégués.

Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

Christoph Wieland remercie tous les participants pour leur travail.

5. Élection de la présidence Pompiers Lac

Martin Moosmann, de Courtepin, et Pascal Udry, de Kleinbödingen, se portent candidats pour la présidence. Ils assument la gestion des Pompiers Lac à titre intérimaire depuis le printemps 2024.

Martin Moosmann et Pascal Udry sont élus à l'unanimité.

6. Présentation de l'association – Horizon 2024-2026

Pascal Pörner prend la parole. Il souligne que l'association existe depuis plus de 30 ans et qu'elle n'a cessé d'évoluer au fil du temps.

Le comité actuel organise chaque année un séminaire stratégique avec pour objectif de renforcer l'association. En effet, les régions jouent un rôle de plus en plus important, comme le montre une analyse des différentes lois qui mentionnent environ 150 fois les régions et leurs missions.

Pour répondre aux exigences et aux besoins croissants, l'association a créé un nouveau logo et un site internet renouvelé.

Pascal Pörner présente ensuite un diaporama des différentes missions de l'association, notamment en matière de protection de la population, d'aménagement du territoire avec le plan directeur régional, de tourisme, d'économie et de transports publics.

Concernant l'aménagement régional, il informe que le plan directeur a été transmis au Conseil d'État et que le SeCA a demandé des modifications importantes.

En matière de promotion économique et touristique, deux groupes de travail seront constitués en janvier 2025 pour élaborer des contrats de prestations à soumettre à l'association régionale du district du Lac (ARL).

La cellule cantonale dédiée aux transports publics quant à elle examine le réseau du district et prépare des propositions d'amélioration.

Pour ce qui est de la protection de la population, comme mentionné précédemment, la réorganisation des Pompiers Lac est en cours.

Par ailleurs, l'association a une vision à long terme : devenir un centre de services et de

compétences (RH, droit des construction, juridique) pour soutenir notamment les petites communes. Cette ambition est encore à l'état de projet.

7. Divers

Comme il n'y a ni intervention ni question de la part des délégués, C. Wieland remercie la commune de Chiètres pour la mise à disposition des locaux et pour l'apéritif, ainsi que toutes les autres personnes impliquées dans l'organisation pour leur engagement, et clôt la partie statutaire de l'assemblée des délégués.

Le président de l'AD

A blue ink signature, appearing to be 'C. Wieland', written over a horizontal line.

Christoph Wieland
Préfet

Pour le procès-verbal

A blue ink signature, appearing to be 'S. Hyka', written in a cursive style.

Silvia Hyka
Responsable administrative